

16 mars 2026

CEPEJ-Tribunaux-référents (2026)F/OJ/1

**COMMISSION EUROPÉENNE POUR L'EFFICACITÉ DE LA JUSTICE
(CEPEJ)**

RÉSEAU DES TRIBUNAUX RÉFÉRENTS DE LA CEPEJ

PROJET D'ORDRE DU JOUR

19^{ème} réunion plénière

Maastricht (Pays-Bas)

31 mars 2026, 9h00 – 17h30

Réunion avec interprétation anglais-français



L'objectif de cette réunion est triple :

- 1. informer les tribunaux référents sur les outils de la CEPEJ récemment adoptés**
- 2. recueillir les retours des tribunaux référents sur les travaux en cours de la CEPEJ**
- 3. favoriser l'échange d'expériences entre les tribunaux référents sur leurs pratiques**

INFORMATIONS IMPORTANTES

La réunion sera organisée **autour d'ateliers thématiques** tout au long de la journée. Les participants se réuniront en **séance plénière** au début et à la fin de la réunion. Ils pourront participer aux ateliers en fonction de leur intérêt pour les différentes thématiques. L'interprétation simultanée français-anglais sera assurée lors des séances plénières et lors des ateliers qui se tiendront dans la salle principale *Statenzaal*. Les discussions dans les autres ateliers se dérouleront en anglais dans la salle *Statenrestaurant*.

PROGRAMME

8h30 – 9h00	Inscription des participants <i>Café de bienvenue accompagné d'une photo de groupe</i>
9h00 – 9h30 Statenzaal	Séance plénière I – Ouverture de la réunion <u>Modératrice</u> : Muriel Décot, Secrétaire exécutive de la CEPEJ ➤ Emile Roemer, Commissaire du Roi de la Province de Limbourg ➤ Saskia Sicking, membre du Conseil d'administration du Conseil de la magistrature, Pays-Bas ➤ Francesco Depasquale, Président de la CEPEJ
9h30 – 11h00 Statenzaal	Ateliers 1 et 2 en parallèle ATELIER 1 : Automatisation des procédures judiciaires : quelles procédures devraient être automatisées dans les tribunaux ? Les tribunaux sont confrontés à de nombreuses tâches administratives répétitives qui prennent beaucoup de temps. Celles-ci vont de la vérification des documents et de l'envoi des notifications à la mise à jour du statut des affaires. Grâce à l'accès numérique aux données, les tribunaux peuvent optimiser leurs processus et gérer leurs ressources plus efficacement, notamment par l'automatisation de certaines tâches, avec ou sans recours à l'intelligence artificielle. Cela peut concerner, par exemple, l'effacement automatisé des casiers judiciaires ou certaines étapes relatives à l'octroi de la nationalité. Reconnaissant le potentiel de l'automatisation des processus pour améliorer la prestation de services aux usagers des tribunaux et soulager le personnel judiciaire, la CEPEJ a commencé à élaborer des lignes directrices afin d'aider les États membres à développer ce type d'automatisation dans les processus administratifs appropriés. <u>Modérateurs/Modératrices</u> : ➤ Jeannette Verspui, Chef du département de la stratégie au Conseil pour la magistrature, Pays-Bas, et membre du Groupe de travail de la CEPEJ sur la cyberjustice et l'intelligence artificielle

	➤ Jos Smits, Expert en informatique et chef de projet du programme d'intelligence artificielle, Conseil pour la magistrature, Pays-Bas ➤ Daniel Schmidt, Secrétaire du Groupe de travail sur la cyberjustice et l'intelligence artificielle de la CEPEJ <u>Points clés de la discussion :</u> ➤ <i>Quels sont les processus administratifs qui prennent le plus de temps, et voyez-vous un potentiel d'automatisation pour ceux-ci ?</i> ➤ <i>Quels sont les processus à revoir avant d'envisager leur automatisation ?</i> ➤ <i>Quels processus ont été automatisés dans vos tribunaux et quelle en a été votre expérience jusqu'à présent ?</i>
9h30 - 11h00 Statenrestaurant	ATELIER 2 : Indicateur de la qualité de la justice : quels sont les aspects clés à prendre en compte pour évaluer la qualité de la justice du point de vue des praticiens ? La CEPEJ a déjà élaboré deux <i>indicateurs d'efficacité</i> : l'un pour mesurer la manière dont les tribunaux font face au flux d'affaires entrantes (<i>Clearance Rate</i>), l'autre pour estimer le temps nécessaire au traitement des affaires pendantes (<i>Disposition Time</i>). Dans le même ordre d'idées, la CEPEJ s'interroge sur la possibilité de mesurer la qualité de la justice et, si cela s'avère faisable, sur les critères pertinents à utiliser. Dans le cadre de cet atelier, les tribunaux référents sont invités à contribuer à cette réflexion et à proposer des facteurs qui pourraient contribuer à évaluer le niveau de qualité de la justice rendue par les tribunaux. <u>Modérateurs/Modératrices :</u> ➤ Jasa Vrabec, Chef du Bureau pour le développement de la gestion des tribunaux, Cour suprême, Slovaquie, et Président du Groupe de travail de la CEPEJ sur l'évaluation des systèmes judiciaires et Merethe Eckhardt, Directrice du développement, Administration des tribunaux, Danemark, et experte scientifique auprès du Groupe de travail de la CEPEJ sur la qualité de la justice ➤ Lidija Naumovska, Coordinateur des statistiques, CEPEJ, et Clémence Bouquemont, Secrétaire du Groupe de travail de la CEPEJ sur la qualité de la justice <u>Points clés de la discussion :</u> ➤ <i>Du point de vue des tribunaux, quels sont les facteurs qui reflètent le mieux la qualité de la justice rendue (par exemple, l'accessibilité, l'équité procédurale, la qualité du raisonnement et des décisions de justice, la rapidité de la justice) ?</i> ➤ <i>Comment mesurer ces facteurs ? Quels seraient les principaux critères/éléments à prendre en compte ?</i> ➤ <i>Collectez-vous des données sur la qualité de la justice ? Disposez-vous d'indicateurs à ce sujet dans votre pays ?</i>

11h00 - 11h30	Fin de la première session de l'atelier <i>Pause-café</i>
11h30 – 13h00 Statenzaal	Ateliers 3 et 4 en parallèle ATELIER 3 : Gestion des tribunaux : quels sont les aspects clés d'une gestion moderne des tribunaux ? La CEPEJ a lancé des travaux en vue de l'élaboration d'une Checklist pour une gestion administrative et judiciaire efficace et moderne des tribunaux. Les tribunaux sont de plus en plus soumis à l'évaluation de leur performance et la gestion efficace des juridictions contribue à l'amélioration du fonctionnement global et à la qualité de la justice. Une répartition claire des responsabilités, ainsi qu'une interaction efficace entre les différents acteurs concernés — présidents de tribunaux, juges, gestionnaires de tribunaux et personnel administratif — constituent des éléments essentiels de ce processus. Les tribunaux référents sont invités à partager leurs expériences, leurs pratiques et leurs idées sur les éléments clés susceptibles de faire partie d'une telle Checklist. <u>Modératrices :</u> ➤ Sabine Matejka, Président, Tribunal de district de Florisdorf/Vienne, Autriche, et membre du groupe de travail de la CEPEJ sur l'effectivité des procédures judiciaires ➤ Eva Konecna, Secrétaire du Groupe de travail de la CEPEJ sur l'effectivité des procédures judiciaires <u>Points clés de la discussion :</u> ➤ <i>Quels sont les devoirs et responsabilités en matière de gestion dans vos tribunaux ? Quelle est la répartition des tâches liées à la gestion entre les différents acteurs impliqués, tels que les présidents de tribunaux, les gestionnaires de tribunaux ou les juges ?</i> ➤ <i>Quels sont les principaux défis liés à la gestion des tribunaux dans votre système judiciaire ou dans votre tribunal ? Pouvez-vous partager les mesures les plus utiles mises en place dans votre tribunal et qui ont facilité sa gestion ? Voyez-vous un potentiel d'amélioration supplémentaire dans ce domaine ?</i> ➤ <i>Les présidents et gestionnaires de tribunaux sont-ils bien préparés à leurs fonctions de gestion ? Dans votre pays, reçoivent-ils une formation en gestion des tribunaux ?</i>
11h30 – 13h00 Statenrestaurant	ATELIER 4 : Durabilité environnementale : quelles sont les pratiques permettant d'atténuer l'impact du fonctionnement des tribunaux sur l'environnement ? Les systèmes judiciaires ne sont pas à l'abri des impacts négatifs des activités humaines sur l'environnement, tels que la production de déchets, la consommation d'énergie et les émissions de carbone générées par les activités

	judiciaires. Il est de plus en plus nécessaire d'intégrer des pratiques de durabilité dans la gestion des tribunaux afin de minimiser leur impact environnemental et de promouvoir la durabilité économique, sociale et environnementale à long terme. La CEPEJ a entamé une réflexion sur un outil possible - une Checklist ou une Charte de durabilité - qui pourrait inciter les États à travailler dans le sens de la durabilité environnementale et ainsi garantir que les tribunaux non seulement rendent la justice, mais le font également de manière durable en veillant à minimiser leur impact sur notre climat. Les tribunaux référents sont invités à partager leurs expériences, des informations sur les politiques ou stratégies existantes et les bonnes pratiques visant à minimiser leur impact environnemental. <u>Modérateurs/Modératrices :</u> ➤ Merethe Eckhardt, Directrice du développement, Administration des tribunaux, Danemark, et experte scientifique auprès du groupe de travail de la CEPEJ sur la qualité de la justice ➤ Pawel Wrzaszcz, membre du Groupe de travail de la CEPEJ sur l'effectivité des procédures judiciaires ➤ Clémence Bouquemont, Secrétaire du groupe de travail sur la qualité de la justice de la CEPEJ <u>Points clés de la discussion :</u> ➤ <i>Quelles mesures ou bonnes pratiques, spécifiquement adaptées au système judiciaire, sont en place dans votre pays pour promouvoir la protection de l'environnement au sein des tribunaux ?</i> ➤ <i>Existe-t-il des politiques écologiques ou de durabilité environnementale dans votre système judiciaire ?</i> ➤ <i>Comment la CEPEJ peut-elle soutenir la mise en œuvre de mesures respectueuses de l'environnement dans les tribunaux au niveau national ? Quels outils seraient les plus utiles pour vos tribunaux en la matière ?</i>
13h00 - 14h00	Fin de la deuxième session de l'atelier <i>Pause déjeuner</i>
14h00 – 16h00 Statenzaal	Ateliers 5 et 6 ATELIER 5 : Programme de formation sur la gestion des tribunaux : quelles sont les aptitudes et compétences nécessaires à une gestion efficace des tribunaux ? Les modalités, les méthodes et les institutions de formation varient considérablement d'un pays à l'autre en Europe. La CEPEJ élabore actuellement un programme de formation sur la gestion efficace des tribunaux, destiné à soutenir les États membres à définir leurs politiques en matière d'éducation et de formation juridiques. L'objectif est de promouvoir une gestion moderne des tribunaux afin d'optimiser leur fonctionnement et leurs performances. Il est également de plus en plus nécessaire d'utiliser des méthodes de formation modernes et interactives pour les présidents de tribunaux, les juges et les gestionnaires de tribunaux. Les tribunaux référents sont donc invités à exprimer

	leurs besoins spécifiques et à partager les mesures et pratiques existantes. <u>Modératrices :</u> ➤ Ombeline Mahuzier, Présidente, Tribunal judiciaire de Colmar, France, et member du Groupe de travail de la CEPEJ sur l’effectivité des procédures judiciaires ➤ Eva Konecna, Secrétaire du groupe de travail de la CEPEJ sur l’effectivité des procédures judiciaires <u>Points clés de la discussion :</u> ➤ <i>Selon vous, quels sont les éléments clés d'une bonne formation en matière de gestion des tribunaux ? Que devrait inclure un programme idéal ? Que doivent savoir les juges, les présidents de tribunal et les gestionnaires de tribunal, quelles sont les compétences et aptitudes essentielles nécessaires pour assurer une gestion efficace des tribunaux ?</i> ➤ <i>Quel programme de formation avez-vous trouvé le plus utile dans votre carrière, et pourquoi ? Comment transférer au mieux les connaissances et développer les compétences et les aptitudes ?</i> ➤ <i>Avez-vous participé à des sessions de formation qui utilisaient des méthodes d'enseignement innovantes ? Si oui, quelles méthodes ont été utilisées et en quoi étaient-elles innovantes ?</i>
14h00 – 16h00 Statenrestaurant	ATELIER 6 : Numérisation et intelligence artificielle dans le système judiciaire – défi ou opportunité ? La numérisation rapide des systèmes judiciaires et l’intégration d’outils d’intelligence artificielle (IA) transforment l’administration de la justice à travers l’Europe. Ces avancées technologiques constituent-elles une source de défis ou offrent-elles de nouvelles opportunités pour renforcer l’équité, l’efficacité et l’accessibilité du système judiciaire ? En 2024, la CEPEJ a adopté une réforme majeure instaurant un cycle d’évaluation annuel. Le processus d’évaluation repensé, comprenant un questionnaire simplifié et de nouveaux indicateurs, alimentera le prochain Rapport d’évaluation de la CEPEJ sur les systèmes judiciaires européens, dont l’adoption est prévue en décembre 2026. Il convient de noter que le questionnaire actualisé comprend désormais un module élargi consacré aux technologies de l’information et de la communication (TIC), mettant particulièrement l’accent sur l’utilisation et l’impact de l’intelligence artificielle. Cet atelier invite les tribunaux référents à partager leurs expériences concrètes, leurs bonnes pratiques ainsi que les défis rencontrés en matière de numérisation et d’outils d’IA. Les enseignements recueillis contribueront à éclairer la sélection éventuelle de ce thème pour le rapport thématique de 2027. Les participants sont encouragés à examiner tant les aspects prometteurs que les difficultés pratiques liées à l’IA dans le domaine judiciaire, afin de contribuer à définir l’orientation future de l’évaluation judiciaire européenne.

	<u>Modérateurs/Modératrices :</u> ➤ Jasa Vrabec, Chef du Bureau pour le développement de la gestion des tribunaux, Cour suprême, Slovénie, et Président du Groupe de travail de la CEPEJ sur l'évaluation des systèmes judiciaires ➤ Lidija Naumovska, Coordinateur des statistiques, CEPEJ, et Clémence Bouquemont, Secrétaire du groupe de travail de la CEPEJ sur la qualité de la justice <u>Points clés de la discussion :</u> ➤ <i>Quels sont les bénéfices et les risques les plus significatifs que votre juridiction a rencontrés lors de la mise en œuvre d'outils numériques ou de solutions d'IA dans les processus judiciaires ?</i> ➤ <i>Comment l'utilisation de l'IA et des technologies numériques influence-t-elle, selon votre expérience, l'équité, la transparence et l'accès à la justice ?</i> ➤ <i>Comment l'utilisation de l'IA et des technologies numériques influe-t-elle sur l'attractivité des professions de justice ?</i> ➤ <i>Comment les juridictions peuvent-elles partager les bonnes pratiques ou collaborer afin de rester à la pointe de la technologie sans en devenir dépendantes ?</i>
16h00 – 16h30	Fin de la troisième session de l'atelier <i>Pause café</i>
16h30 Statenzaal	Séance plénière¹ <u>Modérateur :</u> Francesco Depasquale, Président de la CEPEJ ➤ Présentation du Prix Balance de Cristal de la Justice par Muriel Décot, Secrétaire exécutive de la CEPEJ, et Jan van Breda et Véronique van Poll, Conseil de la magistrature, Pays-Bas ➤ Réalisations de la CEPEJ en 2025 et priorités pour 2026 par Muriel Décot, Secrétaire exécutive de la CEPEJ ➤ Séance interactive de retours d'expérience Conclusions par Martina Bijker-Veen, Présidente de la Cour de Limbourg
17h30	Fin de la réunion²

¹ Veuillez apporter vos téléphones portables afin que vous puissiez participer aux séances interactives de retour d'expérience.

² Dîner offert par l'hôte à 18h00.